



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 8 avril 2019, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT 330-2019, ayant pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application au 1^{er} avril 2019.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 330-2019 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 330-2019 entre en vigueur le 1^{er} avril 2019, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 10 avril 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,

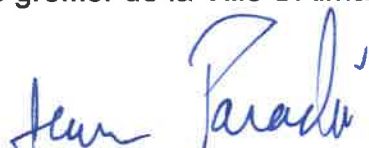

Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 10 avril 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 10 avril 2019 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 10 avril 2019.

Alma, ce 10 avril 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,



Jean Paradis, avocat